

## Discours de Karl Czernetz sur l'adhésion de l'Autriche à l'AELE (Strasbourg, 20 janvier 1960)

**Légende:** Le 20 janvier 1960, répondant à un discours de Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), dans lequel il évoque le statut des pays neutres en Europe, Karl Czernetz, membre autrichien de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, explique pourquoi l'Autriche a décidé de figurer parmi les pays fondateurs de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

**Source:** Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Onzième session ordinaire (Troisième partie). 18-22 janvier 1960. Tome III. Séances 22 à 30. 1960. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Discours de Karl Czernetz sur les relations économiques européennes (20 janvier 1960)", p. 738-743.

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_karl\\_czernetz\\_sur\\_l\\_adhesion\\_de\\_l\\_autriche\\_a\\_l\\_aele\\_strasbourg\\_20\\_janvier\\_1960-fr-7b46579f-c52e-46d8-9c46-f87640ac54e0.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_karl_czernetz_sur_l_adhesion_de_l_autriche_a_l_aele_strasbourg_20_janvier_1960-fr-7b46579f-c52e-46d8-9c46-f87640ac54e0.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/06/2014

## Discours de Karl Czernetz sur les relations économiques européennes (Strasbourg, 20 janvier 1960)

### Relations économiques européennes

**M. CZERNETZ (Autriche)** (Traduction). - Monsieur le Président, dans un excellent exposé et fort complet, dont il nous faut le remercier, M. Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a évoqué en particulier la question des pays neutres. Bien qu'il ne l'ait pas nommé, mon pays, l'Autriche, a sans doute été visé par nombre de ses remarques ; il a, du reste, cité directement le ministre des Affaires Etrangères d'Autriche.

Qu'il me soit permis, en toute modestie, d'expliquer par l'exemple de l'Autriche une partie des problèmes dont nous nous occupons ici. Pourquoi l'Autriche, membre du groupe des Dix-huit et de celui des Quinze, a-t-elle maintenant choisi de faire partie des Sept ? Comment se fait-il que l'Autriche, après tant d'années de réflexion, ne se soit pas plutôt résolue à rechercher un terrain d'entente avec les Six, avec la Communauté Economique Européenne ?

Je tiens à indiquer que le Parlement autrichien en a longuement débattu, et que nous avons pleinement reconnu et apprécié l'importance historique de la Communauté des Six, le résultat extraordinaire que représente la Communauté Economique Européenne. Dans le débat du *Nationalrat*, j'ai fait, pour ma part, tout ce qui était en mon pouvoir pour faire comprendre à l'opinion publique de mon pays l'événement historique que constitue la création de la Communauté des Six. Son premier résultat est qu'elle a permis de surmonter le vieil antagonisme « héréditaire » qui opposait l'Allemagne et la France - définitivement, espérons-le.

Le second résultat remarquable, c'est à notre sens, que, par leur union, les Six se sont mis à agir comme les pionniers, comme l'élément moteur de l'intégration européenne. Le président Hallstein a sans doute eu raison de souligner que la Communauté Economique Européenne est aujourd'hui - nul ici ne l'ignore - un Etat économique et qu'elle veut être un lien politique fédératif, une structure étatique dotée de certaines caractéristiques supranationales. Nous mesurons pleinement l'importance historique de cette réalisation.

Laissez-moi redire ici ce que j'ai déclaré au Parlement autrichien. Représentants de l'Autriche neutre, nous admettons ouvertement, malgré la situation délicate de notre pays, que nous sommes conscients du fait que la création de la Communauté des Six a été un élément majeur de la consolidation politique du monde occidental, voire de l'alliance militaire occidentale. Nous apprécions ce fait, bien qu'étant neutres, parce que nous savons parfaitement que notre existence, notre liberté et notre neutralité même dépendent de l'équilibre entre les grandes puissances de l'Est et de l'Ouest. Nous sommes convaincus que la consolidation de l'alliance occidentale contribue essentiellement à stabiliser l'équilibre mondial.

Bien que nous admettions ces résultats et leur grande importance, nous avons dû reconnaître clairement que nous ne pouvions pas, en tant qu'Etat neutre, entrer dans cette Communauté que nous tenons en si grande estime. Dans son exposé, le président Hallstein a repris aujourd'hui des arguments connus depuis quelque temps déjà en Autriche où ils ont été discutés publiquement. Il a soulevé la question de savoir si un pays comme l'Autriche devait nécessairement devenir membre de plein droit, s'il ne pouvait s'associer en n'assumant pas certaines obligations et, naturellement, en renonçant à certains droits.

A ces considérations, je voudrais, Monsieur le Président, répondre par les précisions que voici. Nous avons, en Autriche, recueilli l'avis d'experts en droit international et d'autres spécialistes. Le président Hallstein admettra comme nous tous que, dans le domaine délicat du droit international, les avis sont parfois très partagés. Si la jurisprudence est rarement considérée comme une science exacte, cela est plus vrai encore pour le droit international, soit dit sans vouloir offenser aucun juriste. Il n'en est pas moins exact que nous avons consulté des experts et que les avis exprimés sont fort divers.

Laissez-moi vous rappeler que c'est de son plein gré que l'Autriche a choisi sa politique de neutralité, et cela en fonction de l'évolution des rapports de force dans le monde, et de la situation géographique et politique

particulière où elle se trouve.

S'agissant de ce problème, il ne faut pas non plus oublier que les subtiles distinctions juridiques entre participation complète et association, aussi bien que la détermination de l'étendue des obligations à ne pas assumer sont d'ordre purement académique.

Je voudrais poser ici une question très concrète : y a-t-il vraiment quelqu'un pour croire sérieusement qu'un pays comme l'Autriche, situé à la frontière des deux blocs, pourrait, en cas de contestation sur l'interprétation de sa neutralité, aller devant la Cour internationale de La Haye pour y faire valoir une certaine conception juridique ? Croyez-vous réellement qu'un tel litige pourrait faire l'objet de considérations juridiques ? Etes-vous absolument convaincus que les deux parties s'en rapporteraient dans ce cas aux dires des experts ou à l'arrêt d'une juridiction ?

Dans sa grande majorité, le Parlement autrichien a estimé que nous ne pouvions en aucun cas nous exposer à de tels risques, que nous ne pouvions prendre une telle responsabilité devant notre peuple.

Le Chancelier fédéral autrichien et le ministre des Affaires Etrangères ont publiquement déclaré que nous avons défini nous-mêmes la neutralité de l'Autriche et les limites de son application. Qu'il me soit permis d'ajouter que nous l'avons fait en pleine connaissance des rapports de forces réels. Veuillez comprendre, Monsieur le Président, que l'Autriche n'a pas, en l'occurrence, agi à la légère. Nous savons bien à quel point nous sommes liés commercialement et économiquement au marché des Six. Combien de fois, ces dernières années, n'avons-nous pas demandé qu'il soit tenu compte des pays comme l'Autriche, dont les exportations sont beaucoup plus orientées vers le marché des Six que ce n'est le cas pour aucun pays membre du marché commun ! Nous sommes, commercialement, beaucoup plus solidaires du marché des Six que les six pays ne le sont entre eux.

Pour nous, la meilleure solution aurait été l'adhésion à une communauté s'étendant à tous les Etats de l'O.E.C.E., et nous l'avons préconisée avec ardeur.

Le président Hallstein a dit aujourd'hui que, si les clauses de neutralité sont compatibles avec une association bilatérale, elles doivent l'être aussi avec une association multilatérale. Peut-être. Peut-être, Monsieur le professeur, avez-vous raison sur le plan juridique, mais non sur celui du rapport des forces dont il s'agit ici. Il ne s'agit pas de soupeser des vérités juridiques, mais de voir comment l'attitude de l'Autriche est jugée par les deux blocs, et quelle situation en résulte pour elle. Nous estimons que la décision que l'on attendait de nous n'aurait été d'aucun profit pour notre pays étant donné les risques qu'elle comportait. Nous ne croyons pas davantage que cette décision aurait servi l'Europe, l'Occident et le monde libre. Certes, elle n'aurait pas provoqué une nouvelle guerre, mais la simple apparition de nouvelles difficultés en ce point central de l'Europe aurait entraîné des conséquences regrettables, pour l'Autriche d'abord, mais aussi, finalement, pour les autres pays de l'Europe libre.

Laissez-moi dire en passant que la petite Autriche, si insignifiante soit-elle, sera peut-être amenée à jouer un rôle d'intermédiaire, par exemple entre la République Fédérale d'Allemagne et les Etats balkaniques dans le cadre de la Convention du Danube. Ce n'est, certes, qu'une supposition. Il existe, de part et d'autre, des intérêts économiques qui appellent une entente. Il ne faut donc pas écarter cette possibilité sans y réfléchir.

La neutralité de la Confédération Helvétique a pris naissance à une époque où la Suisse était située aux frontières des pays d'Europe centrale en lutte entre eux. Les Suisses ont su conserver leur neutralité bien que, depuis longtemps, ils ne soient plus aux confins d'Etats en lutte, mais au milieu d'Etats alliés. C'est l'Autriche, aujourd'hui, qui occupe une telle position stratégique. Comprenez-le bien ! C'est un fait géographique qui est à la base de notre vie et de la vôtre. Il serait tragique qu'une erreur de tactique mît l'Autriche dans la situation de la Finlande. Voyez combien il est difficile, à l'heure actuelle, de resserrer les liens de la Finlande avec l'Europe libre du fait de la situation délicate de ce pays. Il ne faut pas l'oublier lorsque l'on parle de l'Autriche.

En Autriche, nous savons parfaitement à quel camp nous appartenons et ce que nous voulons. Mais nous

savons aussi où nous vivons et comment nous devons y vivre.

Monsieur le Président, le maintien de la souveraineté nationale, sur laquelle nous insistons et devons, à l'heure actuelle, insister constamment, est certes un anachronisme. Pourtant, nous vivons tous en quelque sorte sous le signe d'un anachronisme politique mondial. La course aux armements nucléaires des deux blocs n'est-elle pas, elle aussi, un anachronisme ? La guerre n'a-t-elle pas cessé d'être un instrument de la politique ? L'Autriche n'y peut rien changer, pas plus d'ailleurs que vous.

Mesdames, Messieurs, dans ce monde qui vit sous le signe d'un conflit anachronique entre puissances mondiales, nous sommes contraints, en Autriche, d'insister sur certaines formes extérieures d'une politique anachronique, par exemple sur le maintien de la souveraineté nationale, parce que celle-ci est vitale dans cette région frontalière où nous nous trouvons entre les deux blocs.

Monsieur le Président, il ne me paraît pas très opportun que, sans cesse, on invite amicalement l'Autriche à se montrer raisonnable en adhérant ou en s'associant à la Communauté Economique Européenne. Nous y avons longuement réfléchi, et nous estimons que nul responsable, chez nous, ne voudrait en prendre la responsabilité. Et la situation est semblable en Suisse et en Suède.

En ce qui la concerne, la Grande-Bretagne doit faire face à des problèmes tout différents qui, on l'a déjà dit, ne lui permettent pas d'adhérer à la Communauté des Six. Nous nous trouvons donc en présence de deux blocs rivaux. Le président Hallstein a forgé une très belle expression que je n'avais jamais entendue. Il a dit ne pas vouloir mener de pourparlers entre « chapelles économiques ». Je le remercie de nous avoir fourni cette expression que je trouve excellente. Mais de quoi s'agit-il au juste ? M. Hallstein s'est prononcé sans réserve pour la solidarité européenne. Il a cherché à montrer que les problèmes ne sont qu'apparents et à indiquer les moyens de parvenir à des solutions pratiques. Il s'est servi d'une très belle image en disant que le fossé qui sépare les deux parties de l'Europe, les Six et les Sept, s'est considérablement élargi au cours de l'année passée et que, dans ce fossé, il y a bien des mauvaises herbes à arracher. Mais, Monsieur Hallstein, je vous en conjure, si vous voulez arracher toutes ces mauvaises herbes, n'allez pas les déposer toutes d'un seul côté ! (*Sourires.*)

Je crains bien que ce ne soit le cas aujourd'hui. Même si les mauvaises herbes ne repoussent plus, il ne faut pas en faire d'un seul côté des tas aussi hauts que des montagnes. Nous ferions mieux de nous en tenir à la remarque pertinente faite par M. Hallstein qui, à la fin de son discours, a rappelé la déclaration suivante du ministre des Affaires Etrangères autrichien, M. Kreisky, suggérant l'établissement, en premier lieu d'un traité-cadre entre les Six et les Sept, puis la conclusion d'accords séparés. Cette proposition a déjà été formulée devant cette Assemblée en 1958. Nous avions justement la même idée. Nous ne voulions pas un traité instituant une association de libre-échange, un accord fixant tous les détails, mais un traité-cadre qui empêche un fossé de se creuser entre les deux parties, chaque point faisant ensuite l'objet de négociations séparées.

Mais nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord ; nous avons laissé le fossé s'élargir. Et maintenant, nous ne savons plus que faire. La proposition que M. Heckscher nous a présentée au nom de la commission économique va exactement dans le même sens : il envisage un traité-cadre, et suggère de chercher ensuite des formules appropriées à chaque secteur et à chaque groupe de produits et de pays. Ces formules varieront suivant les catégories de produits, et seront sans doute un compromis entre la zone de libre-échange, au sens classique du terme, et l'union douanière. Je suis heureux de me rallier à cette proposition.

M. Lange, ministre du Commerce de Suède, a indiqué que les partis socialistes des Six et des Sept, lors d'une réunion tenue ici même, ont adopté une résolution tout à fait conforme à la décision de la commission économique de l'Assemblée Consultative. Il semble donc qu'il y ait là des solutions pratiques. Si M. le Président de la Commission européenne est du même avis, j'en serais heureux. Il serait très intéressant et très agréable d'analyser de plus près certaines de ses autres déclarations. Malheureusement, nous n'avons pas assez de temps. Sans vouloir faire preuve de sentimentalité ou dramatiser outre mesure, nous devons constater que nous ne sommes pas en mesure de dire : « Allons-y lentement. La solution viendra bien toute seule. » « Wait and see », a-t-on dit aussi. Ce n'était pas aujourd'hui, et ce n'était pas M. le président

Hallstein. Mais c'est une attitude qui gagne du terrain.

Certains des avertissements donnés par le président Hallstein aujourd'hui même, et formulés aussi ailleurs, me font penser qu'on s'attend à voir les choses traîner en longueur et qu'on ne trouve pas cela plus mal.

Pour reprendre l'image employée par M. le président Hallstein du fossé qui s'est creusé entre les Six et les Sept, il y aura, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1960, une discrimination tarifaire d'un côté et de l'autre. Car nous pouvons utiliser maintenant ce terme de « discrimination », qui, Monsieur Hallstein, vous aurait probablement fâché l'année dernière. A l'époque on parlait de « différenciation » ; maintenant, on peut employer le mot « discrimination », et je m'en félicite pour des raisons de terminologie. Mais s'il y a discrimination de part et d'autre, alors il faut chercher à donner une nouvelle orientation au commerce, il faut trouver de nouveaux marchés. Toutes les entreprises et tous les groupes s'y emploieront. Nous nous éloignerons donc toujours davantage les uns des autres. Si nous n'agissons pas immédiatement, le fossé ne cessera de s'élargir et, même si nous arrachons les mauvaises herbes, elles repousseront plus nombreuses chaque année. Tel est le problème à résoudre.

Nous devons reconnaître que les décisions prises à la quasi-unanimité par l'Assemblée il y a quelques mois peuvent constituer une première étape. Elles préconisent un traité-cadre comme minimum et une déclaration de principes comme base de négociations.

Le professeur Hallstein a dit que nous devrions cesser de faire des « chapelles économiques ». Est-ce qu'une déclaration d'intentions peut relever d'une « chapelle économique » ? Je ne le crois pas. En outre, il ne faut pas oublier que les règles du G.A.T.T. interdisent toute tentative visant à atténuer la discrimination par voie d'accords séparés, par exemple par la réduction simultanée des droits de douane entre les Six et les Sept. C'est après l'établissement d'un traité commun seulement qu'il sera possible, conformément auxdites règles, de remédier aux effets les plus malencontreux de la discrimination dans les divers pays. Au début nous ne pourrions d'ailleurs pas les supprimer complètement, mais seulement les atténuer.

J'ai peut-être déjà abusé trop souvent de la patience de l'Assemblée en lui exposant les problèmes et les difficultés auxquels se heurte l'Autriche. Mais dans la mesure où il est possible de faire le point de la situation actuelle, les inquiétudes bien réelles de l'Autriche, en ce qui concerne la politique économique de l'Europe, ne sont rien à côté de celles qu'éprouve le principal Membre de la Communauté Economique Européenne, la République Fédérale d'Allemagne. Vous verrez que l'économie de ce pays souffrira probablement durement de la discrimination. On ne doit pas bâtir sur le sable, ni s'appuyer uniquement sur les traités, car on risque d'aboutir ainsi à une crise économique. Il faut prendre des mesures préventives en temps utile.

C'est entendu, nous ne voulons pas dramatiser. Mais nous ne devons pas non plus être trop contents de nous, car le contentement de soi est souvent proche de la légèreté. La situation pourrait évoluer de telle sorte qu'il deviendrait difficile, sinon impossible, de la redresser. Les remarques de notre ami irlandais Costello ne sont que trop fondées. Il s'agit d'une controverse entre nations et puissances. Nous nous trouvons dans une situation singulière et difficile à comprendre. En 1958, on tenait la création d'une union plus large, la zone européenne de libre-échange, pour impossible parce que la France ne pouvait pas la supporter sur le plan économique. On disait alors que l'industrie française ne pouvait pas faire face à la concurrence de l'industrie britannique. Tout était discuté et arrangé avec l'Allemagne. Mais c'était le maximum.

Aujourd'hui, en 1960, la France est suffisamment forte ; pourtant on a toujours l'intention de tenir l'Angleterre à l'écart. Cette obstination commence à prendre les teintes d'une mystique, car nous quittons le domaine de l'économie et du réalisme. Si en 1945, au lendemain des horreurs de la guerre, un grand visionnaire comme Winston Churchill a pu dire avec raison que l'unité de l'Europe était impossible sans l'Allemagne, si en 1958 on a pu déclarer à juste titre que l'unité de l'Europe était impossible sans la France, il faut reconnaître qu'elle est également impossible sans l'Angleterre. Ces trois pays constituent les plus grandes forces de notre vieux et étroit continent. J'aimerais souligner que certaines remarques entendues çà et là, qui malheureusement se reflètent aussi dans les déclarations du président Hallstein, ont laissé une très fâcheuse impression.

Dans le discours d'aujourd'hui apparaissait aussi cette idée : nous sommes partisans de la solidarité européenne ; mais l'Europe, c'est nous ! Les autres peuvent bien adhérer à des associations bilatérales ou multilatérales, le multilatéralisme n'étant d'ailleurs qu'un bilatéralisme collectif. Quoi qu'il en soit, nous sommes l'Europe et, à part cela il y a le reste du monde. Une partie de ce monde est située par hasard sur le continent nommé Europe.

Cette conception est indéfendable. Vous devez comprendre qu'elle est inadmissible, non seulement pour une grande puissance telle que l'Angleterre, mais aussi pour les petits pays. Ce n'est pas de gaieté de cœur que ceux-ci refusent leur participation. Vous devez comprendre que cette conception est impossible. Le professeur Hallstein l'a exposée aujourd'hui d'une façon amicale, courtoise et académique. Je lui en sais gré. Mais la chanson était la même : l'air était joli, Monsieur le professeur Hallstein, mais les paroles, oh les paroles ! (*Rires.*)

Mesdames, Messieurs, j'appuie pleinement la recommandation qui nous a été soumise par le rapporteur de la commission économique. Je crois qu'il n'y a pas seulement une question de rang et de priorité. Si l'on veut que tout soit fait simultanément, je suis d'accord ; mais dans ce cas, il faudrait obtenir la simultanéité absolue, et déterminer au préalable si elle est réellement possible et si l'Europe peut la supporter.

L'aide aux pays sous-développés est essentielle pour nous. Mais pourrions-nous - et je ne parle pas de l'Autriche, mais de l'Europe - pourrions-nous l'accorder si nous déclenchons entre nous une guerre commerciale ? Même si nous l'appelons d'un autre nom, cela ne change rien à la chose. Pourrions-nous aider les pays sous-développés si nous gaspillons nos ressources par la discrimination mutuelle ? Nous les gaspillerons effectivement en recherchant de nouveaux marchés et en remédiant aux difficultés que nous nous créerons les uns aux autres. Il s'en suivra que nous ne pourrions plus accomplir cette tâche particulière.

C'est précisément pour cette raison que je voudrais souligner avec toute l'énergie en mon pouvoir que nous reconnaissons évidemment que nous avons encore une autre tâche à remplir : l'Europe a le devoir de chercher à établir une coopération fondée sur la compréhension avec les Etats-Unis. En tant qu'Autrichien, je veux insister tout spécialement sur ce point, car je n'oublie pas que l'aide américaine nous a sauvé la vie. Dans les années d'après-guerre, nous avons subi de lourdes pertes par suite des démontages massifs et des réquisitions opérés par les Russes. Si nous y avons survécu, c'est grâce aux transfusions de sang que nous recevions des Etats-Unis. C'est maintenant à nous, Européens, qu'il appartient d'avoir des égards pour la grande démocratie américaine. On ne saurait le contester !

Heckscher et Costello ont vu juste : nous devons trouver un système de coopération, nous devons réciproquement nous ménager. Mais j'ajoute que nous ne devons pas substituer une solution atlantique à une solution européenne. Ce n'est pas le moment de nous bercer de mots.

Quel que soit le système que nous adoptons, nous ne devons pas détruire ce qui existe et a déjà fait ses preuves, si limitées soient-elles. Ceci s'applique à l'O.E.C.E., mais aussi au Conseil de l'Europe. Nous critiquons tellement nos institutions démocratiques parlementaires et sommes tellement sceptiques à leur égard que les adversaires de la démocratie ne peuvent que se réjouir de nos querelles intestines. Mais la critique et le scepticisme sont essentiels à la démocratie. Et nous savons bien, malgré tout, que c'est le Conseil de l'Europe qui représente le mieux l'ensemble de l'Europe libre. Néanmoins, je sens que des idées dangereuses s'insinuent parmi nous : « Pourquoi avons-nous besoin du Conseil de l'Europe ? Supprimons-le. Après tout, nous avons la Communauté des Six. »

Nous avons pris connaissance aujourd'hui, à la commission des Pouvoirs locaux, d'une correspondance échangée entre le Président de notre commission, M. Dehousse, et le Président de l'Assemblée Européenne, M. Robert Schuman. Cette correspondance concerne le problème de savoir si la Communauté des Six et l'Assemblée Parlementaire ont les moyens financiers d'aider la Conférence des Pouvoirs locaux, qui doit avoir lieu dans cet hémicycle la semaine prochaine, en lui fournissant certains services. Le président Schuman a employé une phrase qui m'inquiète ; il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande de Fernand Dehousse pour une « question de principe », du fait que la Communauté ne pouvait

donner son concours à une organisation sans liens avec elle.

La présence du président Hallstein parmi nous est, il me semble, la preuve manifeste de l'existence de certains liens. Peut-être ne l'a-t-on pas suffisamment souligné à l'Assemblée Parlementaire, mais nous considérons les délibérations communes que les deux Assemblées ont eues et qui, nous l'espérons, se reproduiront comme une preuve des liens solides qui existent entre elles.

Lorsque j'entends des remarques de cette sorte je ne peux pas m'empêcher d'être mal à l'aise. Notre excellent ami Moutet, dont l'âge n'altère en rien la grande jeunesse d'esprit, a remarqué hier dans un autre débat : « Il y a des dissidents qui forment une nouvelle assemblée. » Mon excellent ami Moutet a parlé de dissidents. Pour ma part, je n'en vois pas. Qui songe à créer une nouvelle assemblée ? Ne voulons-nous pas préserver ce que nous possédons et travailler à le développer ? Je vous en prie, évitons de tels propos. Il ne faut pas aggraver encore l'insécurité ambiante.

Monsieur le Président, M. le ministre Lange nous a déclaré ce matin que la volonté politique était décisive. Il y a longtemps que nous en sommes entièrement convaincus. Personne ne songe à le contester. Ce ne sont pas les difficultés techniques et économiques qui font obstacle à l'unité européenne. Il s'agit de savoir s'il est possible de parvenir à un accord politique en vertu duquel la fédération restreinte de la Communauté des Six serait entourée d'une autre association plus large, aux liens moins serrés, qui aurait des rapports très étroits avec elle. Nous remercions M. le président Hallstein de nous avoir déclaré que le traité des Sept aura lui aussi des effets politiques. J'en suis parfaitement d'accord. Du fait de l'harmonisation des tarifs extérieurs et de la solution de bien d'autres questions encore, nous verrons que leur évolution interne rapprochera les Sept de la Communauté des Six. Bien entendu les tarifs extérieurs devront être inférieurs et non supérieurs. La moyenne arithmétique des tarifs extérieurs des Six est déjà un problème. Je n'ai pas besoin de m'étendre plus longuement sur ce point. Ces facteurs jouent dans le cadre de la Communauté des Six et influent surtout sur les pays de cette Communauté. Si l'on y est décidé, on pourra donner une solution pratique à tous ces problèmes.

Il faut rechercher un compromis maintenant, et non pas seulement quand ce fossé qui nous sépare se sera encore élargi et que les mauvaises herbes y seront devenues impénétrables, au point qu'une nouvelle initiative américaine serait nécessaire pour nous en sortir. C'est maintenant que nous avons besoin de cette décision politique qui doit nous unir. Ce n'est pas un compromis que de renouveler une invitation amicale à une reddition sans condition. On nous répète sur tous les tons : « Associez-vous à nous, nous vous recevrons, venez à nous ! » Or, il est prouvé depuis longtemps déjà qu'une telle association est tout simplement impossible pour de nombreux pays d'Europe. La situation ne peut que s'aggraver si nous ne regardons pas les choses en face. La Communauté des Six et l'Association des Sept ont chacune leur existence propre. C'est un fait. L'une d'elles fonctionne déjà avec succès, et l'autre entrera bientôt en vigueur. Personne ne doit se leurrer sur ce point. Il est inutile de tenter de débaucher tel ou tel pays. Les deux parties devraient s'en rendre compte, et comprendre que les deux groupes existent et doivent négocier l'un avec l'autre.

Monsieur le Président, à mon avis, l'Assemblée devrait adopter la proposition que le rapporteur, M. Heckscher, lui soumet après un examen minutieux et de sérieuses discussions en commission. Nous devons rester sur la position que nous avons prise. Permettez-moi aussi de dire quelques mots au sujet de la Recommandation 210. A ce propos, je me trouve en face d'une énigme. Nous avons adopté cette recommandation à la quasi-unanimité. Peu après, la Commission européenne a rejeté l'idée d'une déclaration d'intentions. Je ne puis en faire grief au Président de la Commission, le professeur Hallstein. Il peut répondre comme il veut et comme ses fonctions le lui permettent. Mais je vous le demande, mes chers collègues du Conseil de l'Europe : qu'avons-nous fait dans nos pays pour faire appliquer ces décisions ? Au Conseil de l'Europe, nous jouissons de l'autorité dont nos pays nous ont investis. Si je n'ai pas la possibilité de faire appliquer une décision dans mon pays, je ne me prononce pas en sa faveur ici. Si nous prenons une décision dans cette enceinte, mais gardons le silence à son sujet une fois rentrés dans notre pays, nous nous couvrons de ridicule. C'est pourquoi, je vous en conjure, si nous prenons une décision, montrons-nous fermes. Exprimons donc encore une fois notre avis sous la forme suggérée par Heckscher. Bien des choses ont changé du fait des consultations de Paris, la semaine dernière. Nous le savons, et en avons pris acte.

Essayons maintenant d'appliquer dans chacun de nos pays la solution européenne préconisée. Essayons de nous frayer un chemin hors de la jungle des institutions européennes pour que l'opinion publique de nos pays puisse à nouveau nous suivre. D'après un dicton, les arbres empêchent de voir la forêt. Nous devons veiller que la multiplicité des institutions européennes ne nous empêche pas de voir l'Europe.

Il nous faudra rationaliser nos institutions, c'est-à-dire procéder aux aménagements nécessaires et accroître l'efficacité de leur travail. Nous devons créer des bases au moyen d'un traité-cadre et nouer ensuite les liens indispensables entre les Six et les Sept par des arrangements partiels. Cette grande Europe pourra alors s'associer aux Etats-Unis et au Canada dans le cadre d'une O.E.C.E. réorganisée et élargie. Toutes ces transformations devront aussi profiter aux pays en voie de développement, mais surtout viser à réaliser un grand idéal humain : l'unité de l'Europe libre.